

**SIXTH MEETING OF STATES PARTIES
TO THE CONVENTION ON CLUSTER MUNITIONS (CCM)**

**STATEMENT BY CANADA ON
UNIVERSALIZATION**

Mr. President,

I would like to begin by expressing our appreciation for the manner in which you, your team, the ISU and the Coordinators have prepared the work of this 6th Meeting of States Parties. Please be assured of the full support of my delegation.

The Convention on Cluster Munitions or CCM represents a major advancement of international humanitarian law, and, in particular, a significant development in the protection of civilians from the effects of armed conflict.

The universalization of the CCM is a goal of fundamental importance to addressing the humanitarian problems caused by cluster munitions.

One hundred States are now Party to the Convention, which is a remarkable achievement in a short period of time. Let me take this opportunity to congratulate Somalia, Mauritius, Cuba and Palau for acceding to the Convention since the conclusion of our last meeting in Dubrovnik last year.

As we welcome these new States to the CCM, we must also recognize that much work still needs to be done to achieve universalization of the Convention. Canada is fully committed to the goals and objectives of the CCM and continues to work to reduce the devastating impact these weapons can have on civilians.

With respect to funding, Canada continues to address the humanitarian impact of cluster munitions and landmines. We contributed \$13.7 million (CAD) in fiscal year 2015-2016 and \$237 million (CAD) overall to such efforts over the last decade.

We have provided funding to address the legacy of cluster munitions in southern Lebanon, Vietnam, Cambodia, South Sudan and Laos.

Monsieur le Président,

De nombreux États, y compris des utilisateurs et producteurs importants d'armes à sous-munitions ne sont pas encore parties à la CASM. Nous appelons tous les États à y adhérer, à cesser d'employer ces armes et à détruire leurs stocks. Nous tenons également à rappeler qu'en vertu du droit international, ces États ont déjà l'obligation de s'abstenir, dans les conflits armés, d'employer des armes, quelles qu'elles soient, frappant sans discrimination et produisant des effets traumatiques excessifs.

En tant qu'État ayant joué un rôle important dans la négociation du libellé de l'article 21 qui appelle à l'universalisation de la Convention et assure également l'interopérabilité avec les États n'ayant pas ratifié la Convention, le Canada est conscient d'avoir une responsabilité particulière à l'égard de la promotion de l'universalisation parfaite et totale de la CASM.

À ce titre, nous entreprenons des démarches auprès de tous les États non-signataires avec lesquels nous menons des opérations militaires afin de leur rappeler nos responsabilités en vertu de la Convention et de les appeler à se joindre à la CASM. Dans les prochaines semaines, nous comptons également intervenir auprès de tous les autres États afin de souligner l'importance de

la Convention et de mettre tout en œuvre pour promouvoir son application universelle.

L'universalisation de la Convention demeure le meilleur et en fait, le seul moyen de mettre fin à l'emploi des armes à sous-munitions. C'est pourquoi le Canada demeure déterminé à jouer son rôle en vue d'atteindre cet important objectif.

Merci.